

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

24 ET 25 JUIN

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**PARTICIPATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE LA CORSE AUX PROJETS
STRATEGIQUES INNAUTIC ET T.P.E.
DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL
FRANCE-ITALIE MARITIME**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Objet : Participation de l'Agence de Développement Économique de la Corse aux projets stratégiques INNAUTIC et T.P.E dans le cadre du Programme Opérationnel France-Italie Maritime.

Par délibération n° 07/132 AC en date du 26 juillet 2007, l'Assemblée de Corse a approuvé la participation de la Corse au Programme Opérationnel France-Italie Maritime.

Dans ce cadre, l'Autorité de Gestion Unique du programme, qui a été confiée par la Commission Européenne à la région Toscane, a lancé, en septembre 2009, une série d'appel à projets stratégiques dont deux relatifs au nautisme et à la plaisance :

- **Système transfrontalier de l'innovation du secteur nautique et des chantiers navals.**
- **Réseau des ports de plaisance pour un environnement durable.**

Aux termes des délibérations n° 05/101 AC en date du 3 juin 2005 portant adoption du plan nautique régional, et n° 09/237 AC en date du 12 novembre 2009 portant création d'un pôle d'excellence régional dédié au nautisme et à la plaisance, la mise en œuvre d'actions régionales liées à cette thématique a été confiée à l'ADEC.

C'est donc dans ce contexte, que l'Agence a pris part aux négociations préliminaires d'élaboration des projets de coopération dans le cadre de ces deux appels à projets conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'ADEC n° 09.24 CA du 19 novembre 2009.

Les projets réunissant l'ADEC, pour le partenariat corse, et les régions Toscane, Ligurie et Sardaigne pour le partenariat italien, ont passé successivement et avec succès les deux étapes de sélection (en février 2010 et en avril 2010).

I. LE PROJET INNAUTIC.

Ce projet vise la création d'un complexe (système) intégré public-privé pour la compétitivité, l'innovation et le capital humain dans le secteur nautique de la haute-méditerranée.

1.1. Description et objectif du projet.

En faisant des différences existantes entre les territoires une force, tant du point de vue de la production et de la construction navale, que du point de vue socio-

environnemental, le projet a comme **objectif général de créer les conditions de l'émergence d'un système intégré public-privé pour la compétitivité, l'innovation et le capital humain dans le secteur nautique au sein de l'espace de coopération (Corse, Ligurie, Sardaigne, Toscane).**

L'innovation dans le secteur du nautisme doit se concentrer sur divers aspects comme, notamment, le partage de bonnes pratiques, la réalisation de services aux entreprises déjà existantes, la création de nouvelles réalités productives, l'amélioration de la formation et l'accroissement du marketing territorial.

Le projet s'appuie également sur le renforcement de la collaboration entre le monde de la recherche (très actif dans le domaine du nautisme en Toscane et en Ligurie) et le monde de l'entreprise, dans le but de créer les conditions pour augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises situées dans l'espace de coopération.

Le projet vise aussi à la création de nouvelles entreprises, à travers la constitution d'un Pôle transfrontalier haut-méditerranéen avec, comme caractéristique principale, une bipolarité, assise sur la distinction entre territoires insulaires et territoires continentaux.

Ce projet prend également en compte les activités de gouvernance territoriale à mettre en place avec pour but d'évaluer et prévoir les besoins réels du secteur et de valoriser les opportunités existantes pour le développement du secteur nautique.

Enfin, sachant que ce secteur apparaît comme une filière très étendue, qui va bien au delà de la simple production navale, le projet propose d'obtenir une représentation (cartographie) précise du marché du travail dans l'ensemble du secteur nautique et ainsi de favoriser la création des conditions d'un fonctionnement optimal de l'ensemble de la filière.

Aussi sera-t-il nécessaire de faire l'évaluation de l'offre de formation en la matière dans l'espace transfrontalier et définir les conditions d'adaptation de cette offre aux besoins du secteur.

1.2. Décomposition opérationnelle du projet.

Le projet INNAUTIC se décompose en quatre sous-projets :

1.2.1. Sous-projet 1 : création d'un réseau aux services des PME et TPE pour intégrer les opportunités de localisation d'activités au sein de l'espace transfrontalier.

L'ADEC est chef de file de ce sous-projet et à ce titre, elle assure, conjointement avec la région Ligurie, le suivi des différentes actions décrites ci-après.

a) Diffusion de l'innovation et activation du lien recherche-entreprise.

Cette action consistera notamment :

- en la création d'un laboratoire interrégional de diffusion du transfert technologique par la mise en réseau des pôles d'activité régionaux (district ligure, Pôle d'excellence régional de Corse...), par la réalisation de protocole d'accords entre les entreprises et les laboratoires de recherche de l'espace de coopération. Ce pôle interrégional se situera dans la province d'Ogliastra (Sardaigne) et à ce titre, la province est responsable de la réalisation de cette action.
- en l'organisation de rencontres d'affaires et séminaires thématiques de travail afin de susciter l'établissement de relations pérennes entre les entreprises de l'espace transfrontalier. Ce type de rencontres doit permettre la réalisation de partenariats, notamment technologiques, sources d'emplois et de compétitivité. Trois événements de ce type sont prévus sur la durée de réalisation du projet, dont un aura lieu en Corse.
- en l'intégration au sein du portail unique transfrontalier de l'offre de service « innovation et recherche » au sein de l'espace de coopération.

b) Activation d'un portail unique transfrontalier pour les entreprises et les plaisanciers.

Cette action consistera en la création d'un portail commun à l'ensemble des partenaires du projet stratégique et aux entreprises qui prendront part aux activités. L'objectif est d'offrir, d'une part, aux entreprises situées au sein des espaces portuaires ou dans l'arrière pays, une vision complète de l'offre existante au sein de l'espace transfrontalier, et d'autre part, aux ports et aux plaisanciers la possibilité de référencer et d'utiliser à distance, l'ensemble de ces services. L'ADEC, par voix d'appels d'offres, procédera à la réalisation de cette activité, dont elle a la responsabilité.

c) Mise en place d'une *task force* pour la promotion de services à haute valeur ajoutée en faveur des entreprises.

Il s'agira au sein de chaque région partenaire du projet, d'élaborer une équipe de spécialistes du secteur afin de réaliser les tâches suivantes :

- Analyse des besoins du secteur au niveau territorial, eu égard aux possibilités offertes par la réalisation du portail unique ;
- Élaboration et définition d'opérations inter-territoriales pour répondre aux besoins identifiés dans le cadre du portail unique ;
- Formation du personnel des entreprises et des ports à la mise en place et à l'utilisation dynamique du portail unique.

1.2.2. Sous-projet 2 : *Mise en réseau des connaissances et des savoir-faire pour le développement du secteur nautique.*

La région Sardaigne est chef de file de ce sous-projet, auquel prendra part également l'ADEC. Le sous-projet se décompose en deux actions :

a) Mise en place d'un *district* transfrontalier.

Il s'agira dans le cadre de cette action, sous la responsabilité de la région Sardaigne, d'étudier les possibilités de mise en place d'un district méditerranéen dans le secteur du nautisme et de la plaisance, au sens, où il conviendra de définir les modalités opérationnelles de partenariat entre les pôles territoriaux existants (district Ligure, Pôle d'excellence régional Corse...).

L'enjeu de cette action et de réaliser, pour les trois aspects qui constituent la vitalité d'un district - tissu industriel, formation, recherche - une cartographie de la réalité des territoires, afin de pouvoir identifier les besoins et d'orienter les différentes autres actions des sous-projets dans ce sens. Cette action sera concentrée sur les aspects industriels, les aspects formation et recherche étant pris en compte dans d'autres sous-projets.

L'objectif final est de susciter l'émergence de réponses durables au sein de l'espace transfrontalier.

b) Réalisation d'une action test : recyclage.

Cette action prévoit la réalisation d'une étude afin d'élaborer des solutions innovantes et durables pour pallier la problématique des bateaux arrivés en fin de vie.

Il s'agira donc tout d'abord, de faire l'analyse de la situation actuelle des actions de recyclage des embarcations, d'analyser les processus technologiques déjà mis en œuvre et leur potentialité de développement, et enfin d'analyser, en termes de retombée économique pour l'espace transfrontalier, la mise en place d'une chaîne industrielle de recyclage des embarcations.

Dans un dernier temps, il est envisagé de proposer un modèle de chaîne logistique industrielle (activités existantes, activités à faire émerger, besoins de formation, potentiel de R&D, commercialisation) incluant les quatre partenaires, permettant ainsi d'apporter une réponse aux problématiques qui auront été identifiées dans le cadre des études préalables.

1.2.3. Sous-projet 3 : *Forecasting technologique et gouvernance territoriale.*

La province de Pise est chef de file de ce sous-projet auquel l'ADEC ne prend pas part directement. Elle n'y participe qu'en tant qu'observateur, en sa qualité de membre du comité de pilotage du projet.

En effet, la finalité de ce sous-projet étant fortement orientée vers les chantiers navals et la grosse industrie nautique, il était difficile d'envisager des actions envers les entreprises insulaires dans ce cadre.

1.2.4. Sous projet 4 : *Capital Humain et marketing Territorial.*

La Province de la Spezia est chef de file de ce sous-projet. Il présente deux composantes : une composante « capital humain », et une composante « marketing territorial ».

a) Capital Humain.

L'objectif principal de cette composante est d'obtenir une représentation précise et fonctionnelle de la situation du marché du travail dans le secteur du nautisme et de la plaisance pour pouvoir étudier les différentes possibilités d'intervention sur ce marché.

Il est prévu, dans ce cadre, de capitaliser les résultats des actions des projets simples réalisés dans le cadre du programme opérationnel FIM (MISTRAL, MEDMORE, SERENA) et qui comprennent également une composante « emploi - formation ». Cette capitalisation doit permettre *in fine* de proposer la mise en place d'un processus partagé au sein de l'espace transfrontalier de validation et reconnaissance des compétences.

Enfin dans un dernier temps, il s'agira de réaliser un « parcours de renforcement du capital humain » au sein des entreprises du secteur. Dans ce cadre, l'objectif est d'identifier les possibilités de renforcement des compétences des salariés du secteur, à tous les niveaux. Cette dernière activité s'appuiera notamment sur le portail unique, qui permettra d'identifier à terme, l'ensemble des offres de formation et de renforcement des compétences au sein de l'espace transfrontalier. Cette activité passe également par la mise en place de support de sensibilisation aux métiers de la mer, du nautisme et de la plaisance à destination des scolaires.

b) Marketing Territorial.

Dans ce cadre, sous l'égide de la province de la Spezia, l'objectif est d'élaborer une stratégie coordonnée de marketing « nautique et plaisance » au sein de l'espace transfrontalier. Cette action entend s'appuyer sur un diagnostic des stratégies adoptées par les différents partenaires, afin d'en proposer une convergence. Il s'agira enfin de proposer la mise en place de supports de communication pour cette stratégie de marketing territorial (notamment au sein du portail unique).

1.3. Plan de financement du projet.

Le montant total du projet s'élève à 6.000.000 d'euros, financés à 75 % par du FEDER et à 25 % par des contreparties publiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des financements entre les partenaires du projet :

Partenaires	Localisation	BUDGET	%	FEDER	% FEDER	Contrepartie	% Contrepartie
Région Ligurie	Italie	€ 300 000	5%	€ 225 000	75%	€ 75 000	25%
Région Sardaine	Italie	€ 50 000	1%	€ 37 500	75%	€ 12 500	25%
Région Toscane	Italie	€ 320 000	5%	€ 240 000	75%	€ 80 000	25%
Province de Pise	Italie	€ 390 000	7%	€ 292 500	75%	€ 97 500	25%
ADEC	France	€ 1 700 000	28%	€ 1 275 000	75%	€ 425 000	25%
District Ligure des Technologies Marines (DLTM)	Italie	€ 444 000	7%	€ 333 000	75%	€ 111 000	25%
d'Ogliastro	Italie	€ 436 000	7%	€ 327 000	75%	€ 109 000	25%
Province de Lucca	Italie	€ 405 000	7%	€ 303 750	75%	€ 101 250	25%
Sassari	Italie	€ 885 000	15%	€ 663 750	75%	€ 221 250	25%
RINA	Italie	€ 390 000	7%	€ 292 500	75%	€ 97 500	25%
Chambre de Commerce de la Spezia	Italie	€ 261 000	4%	€ 195 750	75%	€ 65 250	25%
Province de Massa	Italie	€ 195 000	3%	€ 146 250	75%	€ 48 750	25%
Spezia	Italie	€ 224 000	4%	€ 168 000	75%	€ 56 000	25%
TOTAL		€ 6 000 000		€ 4 500 000	75%	€ 1 500 000	25%

Le budget prévisionnel de l'ADEC s'élève donc à 1 700 000 euros dont la répartition par postes budgétaires est la suivante :

Poste de dépenses	Budget	%
Ressources Humaines	94 500	5,56
Prestations de services	1 541 020	90,65
Frais de missions	€ 48 880	2,88
Équipement matériel	€ 5 600	0,33
Communication	16 000	0,95
TOT	1 700 000	100

Le budget prévisionnel de l'ADEC fait apparaître une forte composante, « prestations de service », car l'Agence n'a pas vocation à être l'acteur opérationnel de mise en œuvre du projet, mais à jouer un rôle de coordinateur et d'animateur, elle procédera donc par mise en concurrence sur chacune des actions auxquelles elle participera.

Par ailleurs, l'implication de l'ADEC dans l'ensemble des sous-projets qui constituent INNAUTIC n'est pas de même intensité, l'ADEC aura un rôle majeur dans la proposition et l'élaboration du portail unique, en concertation avec l'ensemble de ces partenaires régionaux, et des partenaires transfrontaliers. En ce sens, le tableau ci-dessous, présente la répartition budgétaire de l'ADEC entre les différents sous-projets :

			Postes de				
	Budget Total	%	Ressources	Prestations de Service	Dépenses Mission	Investissement	Communication
Sous-Projet 1	750 000	44 %	25 760 €	706 260	17 980 €	- €	- €
Sous-Projet 2	590 000	35 %	30 000 €	551 000	6 000 €	3 000 €	- €
Sous-Projet 3	- €	0 %	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-Projet 4	260 000	15 %	8 750 €	243 750	4 900 €	2 600 €	- €
Activité du Comité	100 000	6 %	30 000 €	40 000 €	20 000 €	- €	10 000 €
Pilotage TA	1 700 000		94 510	1 541 010	48 880	5 600	10 000
UX	€		€ 5,6 %	€ 90,6 %	€ 2,9 %	€ 0,3 %	€ 0,6 %

Concernant le poste budgétaire « prestations de services », les montants se décomposent ainsi :

Objet de la prestation	Activités	Montant Prévisionnel
Assistance technique à la réalisation gestion, au suivi, et au monitoring du projet.	Sous Projets 1-2-4	50 010 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités du	Sous Projet 1 Groupe d'Action 1	150 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités	Sous Projet 1 Groupe d'actions 2	315 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités	Sous Projet 1 Groupe d'actions 3	210 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités	Sous Projet 2 Groupe d'actions 1	301 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités	Sous Projet 2 Groupe d'actions 2	240 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités	Sous Projet 4 Groupe d'actions 1	130 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités	Sous Projet 4 Groupe d'actions 2	105 000 €
Assistance technique pour la certification des dépenses	Comité de Pilotage	40 000 €
TOTAL PREVISIONNEL		1 541 010 €

II. LE PROJET T.P.E.

2.1. Description et objectif du projet

La thématique centrale du projet Tourisme Ports Environnement (TPE) est la plaisance et son développement notamment, par la mise en réseau des ports de plaisance et l'adoption d'outils innovants pour améliorer l'attractivité touristique des

ports et de l'arrière- port ainsi que d'augmenter la durabilité environnementale des infrastructures qui les composent.

Le projet implique également les quatre régions partenaires du Programme Opérationnel France Italie Maritime (Corse, Sardaigne, Ligurie, Toscane) mais une attention sera portée particulièrement sur les territoires qui concentrent cette activité touristique.

L'objectif général du projet est celui de réaliser une gouvernance partenariale d'un système intégré des ports de plaisance de la zone, et en particulier, de créer les conditions de convergence vers des standards qualitatifs environnementaux élevés.

Afin d'assurer une cohérence entre les deux projets INNAUTIC et TPE, il faut souligner que les activités dédiées aux entreprises ont prioritairement été insérées dans le projet stratégique INNAUTIC, tandis que les activités dédiées aux plaisanciers/touristes ont été intégrées dans le projet TPE. La liaison est représentée par la création d'un portail unique pour les deux projets où seront aussi disponibles en ligne les données relatives aux projets simples déjà opératifs (Mistral, Serena, Odysea...). L'ADEC est chef de file de ce projet relatif à la création du portail unique.

Les principaux destinataires des retombées du projet sont les ports, mais également les plaisanciers qui en utilisent les services et ceux offerts par les arrières pays concernés. Par ailleurs, le projet vise également à inclure les fournisseurs qui assurent des prestations de services au sein des ports et à leurs arrières-pays. Le projet allie donc une dimension environnementale et une dimension économique.

Il se décompose en deux sous projets :

- (1) Le premier intègre l'augmentation de l'attractivité des ports de plaisance par l'amélioration de la qualité des services au tourisme nautique durable et éco-compatible.
- (2) Le second englobe les activités destinées à aider le plaisancier dans son voyage sur le territoire en essayant d'optimiser et de dynamiser l'offre de services des ports.

Pour la Corse, le projet est porté pour la partie institutionnelle par l'Office de l'Environnement de la Corse, et pour la partie opérationnelle par l'Union des Ports de Plaisance de Corse (UPPC). **L'ADEC n'intervient dans le projet qu'au titre de coordonnateur, et contrairement au projet INNAUTIC, elle ne prendra part directement qu'aux activités du comité de pilotage.**

1.2. Plan de financement du projet.

Le montant total du projet s'élève également à 6 000 000 d'euros financés à 75 % par du FEDER et à 25 % part les contreparties des partenaires.

Partenaire	Localisation	BUDGET TOTAL	%	FEDER	% FEDER	Contreparties	% Contreparties
Région Ligurie (Département Coopération)	Italie	€ 300 000	5%	€ 225 000	75%	€ 75 000	25%
Région Sardaigne	Italie	€ 1 470 000	25%	€ 1 102 500	75%	€ 367 500	25%
OEC	France	€ 150 000	3%	€ 112 500	75%	€ 37 500	25%
ADEC	France	€ 30 000	1%	€ 22 500	75%	€ 7 500	25%
Province de Lucca	Italie	€ 100 000	2%	€ 75 000	75%	€ 25 000	25%
Provin d'Olbia	Italie	€ 50 000	1%	€ 37 500	75%	€ 12 500	25%
Province de Livourne	Italie	€ 767 000	13%	€ 575 250	75%	€ 191 750	25%
Regione Liguria (Département Environnement)	Italie	€ 644 000	11%	€ 483 000	75%	€ 161 000	25%
UPPC	France	€ 1 248 000	21%	€ 936 000	75%	€ 312 000	25%
Chambre de Commerce de Gènes	Italie	€ 615 000	10%	€ 461 250	75%	€ 153 750	25%
Province de Grosseto	Italie	€ 626 000	10%	€ 469 500	75%	€ 156 500	25%
TOTAL		€ 6 000 000	100%	€ 4 500 000	75%	€ 1 500 000	25%

Le budget prévisionnel de l'ADEC s'élève donc à 30 000 € sur 36 mois, réparti selon les postes budgétaires suivants :

Poste de dépenses	Budget	%
Ressources Humaines	12 000	40
Frais de missions	18 000	60
TOTAL	30 000	100
AL	€	%

Pour sa part, les organes délibérants de l'Office de l'Environnement de la Corse ont approuvé la participation de l'établissement public au projet ainsi que le budget y afférent.

III. GOUVERNANCE DES PROJETS.

Les deux projets ont fait l'objet d'une instruction par le Service Technique Conjoint du programme opération France Italie Maritime et ont été classés comme admissibles sous réserve de la signature des conventions inter-partenariales par l'ensemble des partenaires.

La région Ligurie assure la coordination et l'animation générale des deux projets stratégiques. La gouvernance de chacun des projets est assurée par un comité de pilotage, qui réunira les quatre entités régionales au moins une fois par trimestre.

IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PAR L'ADEC.

La participation de l'ADEC aux projets stratégiques dans le cadre du PO-FIM nécessite que l'Assemblée de Corse autorise exceptionnellement l'ajustement du fonctionnement des interventions de l'agence dans le cadre de la réalisation de ces projets.

En effet, l'ADEC, étant le partenaire juridiquement engagé dans les projets au regard de la Commission Européenne, l'ensemble des dépenses qui seront

engagées par elle dans le cadre des projets devront donc également être acquittées par l'agence.

Or, le fonctionnement de l'Agence de Développement Économique de la Corse prévoit que toutes les interventions de l'établissement public s'effectuent pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse au travers du budget de l'action économique de cette dernière et après délibération du Conseil Exécutif de Corse.

Dans cette situation, l'ensemble des dépenses d'intervention que l'agence pourrait engager pour la réalisation de ces projets ne serait donc pas acquittées par cette dernière mais par la Collectivité Territoriale de Corse. En l'occurrence, cette situation pourrait conduire l'Agence de Développement Économique de la Corse à voir ses demandes de remboursement rejetées au motif que l'établissement engagé juridiquement dans les projets (l'ADEC) est différent de ce lui qui a acquitté les dépenses engagées pour leurs réalisations (la CTC).

Afin de pallier cette difficulté, il convient donc de permettre à l'ADEC d'engager et d'acquitter l'ensemble des dépenses qui pourraient être réalisées dans le cadre de ces projets.

A ce titre, il convient d'autoriser la création de deux lignes budgétaires spécifiques dans le budget de fonctionnement de l'ADEC de l'ADEC, l'une pour le projet INNAUTIC et l'autre pour le projet TPE. Il convient également d'autoriser les versements, à partir du budget de l'action économique de la Collectivité Territoriale de Corse au profit de l'ADEC, de :

- **1 700 000 € sur la ligne spécifique INNAUTIC du budget de fonctionnement de l'ADEC**, montant correspondant à la participation de l'établissement au projet afin que l'Agence puisse engager les dépenses nécessaires à sa réalisation.
- **30 000 € sur la ligne spécifique TPE du budget de fonctionnement de l'ADEC**, montant correspondant à la participation de l'établissement au projet afin que l'Agence puisse engager les dépenses nécessaires à sa réalisation.

A l'issue de la réalisation des deux projets, dont la durée est de 36 mois, l'ADEC, une fois le remboursement sur fonds FEDER de 75 % des sommes engagées pour la réalisation des projets, remboursera les sommes perçues à la Collectivité Territoriale de Corse. Si les projets sont réalisés conformément au plan de financement prévisionnel, l'ADEC devrait obtenir 1 282 500 € de la part de l'Union Européenne (projet TPE et INNAUTIC confondus).

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

- **d'autoriser la participation de l'ADEC, pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse, aux projets INNAUTIC et TPE dans le cadre du programme opérationnel France-Italie-Maritime ;**
- **d'autoriser la création d'une ligne spécifique sur le budget de fonctionnement de l'ADEC relatif au projet INNAUTIC, afin d'assurer la gestion comptable et financière du projet ;**

- **d'autoriser l'individualisation au profit de l'ADEC, sur cette ligne budgétaire, à partir du budget de l'action économique de la Collectivité Territoriale de Corse, d'un montant de 1 700 000 €, égal à la participation de l'ADEC dans le cadre de ce projet. Ce versement fera l'objet, lors du Budget Supplémentaire 2010 de la CTC, d'un transfert d'autorisation de programme (AP) en autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 1 700 000 € du programme 2172I vers le programme 2172F et de 204 000 € de Crédits de paiement (CP) sur ce même programme ;**
- **d'autoriser la création d'une ligne spécifique sur le budget de fonctionnement de l'ADEC relatif au projet TPE, afin d'assurer la gestion comptable et financière du projet ;**
- **d'autoriser l'individualisation au profit de l'ADEC, sur cette ligne budgétaire, à partir du budget de l'action économique de la Collectivité Territoriale de Corse, d'un montant de 30 000 €, égal à la participation de l'ADEC dans le cadre de ce projet. Ce versement fera l'objet, lors du Budget Supplémentaire 2010 de la CTC, d'un transfert d'autorisation de programme (AP) en autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 30 000 € du programme 2172I vers le programme 2172F et de 3 000 € de Crédits de paiement (CP) sur ce même programme.**

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 10/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE AUX PROJETS INNAUTIC ET TPE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME OPERATIONNEL FRANCE-ITALIE-MARITIME**

SEANCE DU

L'An deux mille dix, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 05/101 A.C. de l'Assemblée de Corse du 3 juin 2005 portant approbation du plan stratégique en faveur de la filière nautique en Corse,
- VU** la délibération n° 07/132 A.C. de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2007 approuvant le programme opérationnel France Italie Maritime 2007-2013
- VU** la délibération n° 09/237 AC de l'Assemblée de Corse du 17 novembre 2009 approuvant la constitution d'un pôle d'excellence « nautisme et plaisance »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la participation de la Collectivité Territoriale de Corse aux projets INNAUTIC et TPE dans le cadre du programme opérationnel France-Italie-Maritime et confie à l'Agence de Développement Économique de la Corse la gestion de ce programme et sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 :

DIT que pour assurer le suivi financier, la gestion comptable et financière et la transparence de gestion de ces programmes l'ADEC créera au sein de son budget de fonctionnement une ligne budgétaire spécifique pour chaque projet.

ARTICLE 4 :

DIT qu'en conséquence l'ADEC recevra, sous réserve de l'adoption du Budget Supplémentaire de la C.T.C et selon les modalités prévu dans le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse annexé à la présente délibération, une dotation de 1.700.000 €uros, égale à la participation de l'Agence dans le cadre du projet INNAUTIC et de 30.000 €uros, égale à la participation de l'Agence dans le cadre du projet TPE.

ARTICLE 5 :

DIT qu'au terme de ces programmes, et une fois que les frais engagés par l'ADEC auront été remboursés par les fonds communautaires, l'ADEC devra reverser au budget général de la Collectivité Territoriale de Corse le montant équivalent aux remboursements perçus par l'Agence au titre de sa participation à ces projets.

ARTICLE 6 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI